

Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2021 du Service des Eaux de la commune d'AUTRUY SUR JUINE

Comme chaque année, l'assemblée délibérante locale doit voter les documents budgétaires pour l'exercice en cours et pour l'exercice précédent.

La loi NOTRE impose aux communes de joindre aux documents budgétaires une note de présentation ; cette dernière est disponible sur le site internet de la commune : www.autrui-sur-juine.fr

La date limite de vote du Compte Administratif est fixée comme suit :

- en vertu de l'article L 1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, après transmission du compte de gestion établi par le comptable au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice. Habituellement, le conseil municipal arrête, lors de la même séance, tant le compte administratif que le compte de gestion et ce vote doit avoir lieu avant le 30 juin ;

- le compte administratif doit être transmis à l'autorité préfectorale au plus tard 15 jours après le délai limite du 30 juin fixé pour son adoption (art. L 1612-13 du CGCT).

Les modalités de vote du compte administratif : En application de l'article L 2121-14 du CGCT, le maire (ou le président de séance) en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote.

Le Compte administratif 2021 a été voté le 24 Mars 2022, sous la présidence de Madame Bernadette DORAT, la doyenne.

Présentation des dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	54 679.34 €	Vente de l'eau	168 512.00 €
Charges de personnel	4 200.00 €	Redevance pollution	17 309.38 €
Autres charges de gestion courante	2 128.64 €	Location compteur	13 346.78 €
Charges financières	16 149.06 €	Autres prestations de service	2 189.00 €
Dotations provisions créances douteuses	166.54 €	Autres produits de gestion courante	0.00 €
Reversement redevance pollution	16 567.00 €	Produits exceptionnels	500.00 €
Dépenses imprévues	0.00 €		
Total dépenses réelles	93 890.58 €	Total recettes réelles	201 857.16 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	31 026.42 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	4 747.00 €
Total général	124 917.00 €	Total général	206 604.16 €

Fonctionnement	Dépenses	124 917.00 €
	Recettes	206 604.16 €
	Résultat de l'exercice +	81 687.16 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021		+ 512 992.26 € (comprenant l'excédent de 2020 d'un montant de 431 305.10 €)

Présentation des dépenses et recettes de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Immobilisations en cours – Travaux renouvellement canalisations	10 110.00 €		
Emprunts	35 000.00 €		
Total des dépenses réelles	45 110.00 €	Total des recettes réelles	0.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	4 747.00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	31 026.42 €
Total général	49 857.00 €	Total général	31 026.42 €

Investissement Dépenses 49 857.00 €
 Recettes 31 026.42 €
 Résultat de l'exercice - 18 830.58 €
 Restes à réaliser + 58 479.74 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 + 59 666.26 € (comprenant l'excédent de 2020 d'un montant de 78 496.84 € diminué du déficit de l'exercice)

Pour conclure, le Conseil Municipal, pour le budget 2022, dispose d'un excédent de fonctionnement de 512 992.26 € (contre 431 305.10 € pour le budget 2021) et d'un excédent d'investissement de 59 666.26 € (contre 78 496.84 € pour le budget 2021)

Fait à AUTRUY SUR JUINE, le 24 Mars 2022

Le Maire,



Christophe GUERTON



La doyenne,



Bernadette DORAT